

MONTAGNE VIGNOBLE ET RIED

SCoT : mise à enquête publique

Après les réunions publiques de présentation du projet, le document actualisé pour la révision du SCoT passe à l'étape « enquête publique » à partir de lundi.

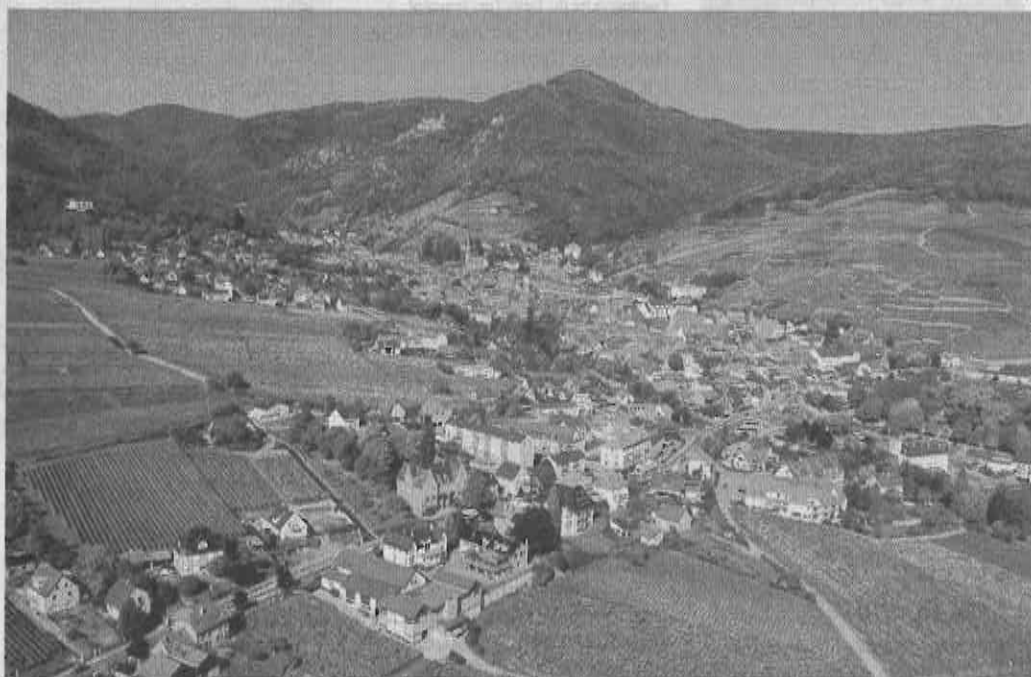
C'est un travail de fond qui aboutit. La révision du SCoT (schéma de cohérence territoriale) montagne, vignoble et Ried, sur laquelle les élus des communautés de communes du Pays de Ribeauvillé et de la vallée de Kaysersberg travaillaient depuis plusieurs années, vient à son terme.

Plus exactement, le document arrêté (fixé) début 2017, est maintenant soumis à enquête publique à partir de lundi et jusqu'au 5 octobre. Les habitants en connaissent déjà les grandes lignes puisque lorsque celui-ci était encore à l'état de projet, il avait fait l'objet de réunions publiques.

« Le nouveau document ne change pas fondamentalement par rapport à celui d'origine (2010), soulignent Gabriel Siegrist, président du syndicat mixte du SCoT, et Stéphanie Lotz, chef de projet. Simplement nous faisons des ajustements pour le mettre en conformité avec les lois Grenelle (environnement) et Alur (logement et urbanisme), qui n'existaient pas alors. » Ainsi, des objectifs jusqu'à 2035 qui étaient alors préconisés deviennent obligatoires.

Et il prend en compte une donnée importante, celle de l'évolution démographique : en 2010, le territoire affichait un objectif d'augmentation de 14 % tandis qu'elle est en réalité de 3 %, soit une augmentation de la population de 1 100 habitants d'ici 2035.

La raison à cela ? Les effets de la crise de 2008, la cherté du foncier qui empêche l'accès au



Éviter l'étalement du bâti et préserver les milieux agricoles et naturels est un des objectifs du SCoT. PHOTO L'ALSACE-VANESSA MEYER

logement des jeunes ménages, et la transformation de logements principaux en logements touristiques.

Par rapport à la loi Grenelle, les changements sont minimes car le précédent SCoT intégrait déjà peu ou prou ses éléments environnementaux : corridors écologiques, trame verte et bleue pour préserver les milieux naturels et agricoles...

Vis-à-vis de la loi Alur, ce qui était en 2010 des préconisations devient maintenant des prescriptions (obligatoires), et en premier lieu la densification urbaine avec des objectifs plus importants dans les trois bourgs centre de Ribeauvillé, Kaysersberg et Orbey pour limiter l'artificialisation de l'es-

pace.

Ainsi, sur les 2 800 logements prévus d'ici 2035 (augmentation de 1 100 habitants plus séparation des ménages), près de la moitié seront dans le tissu urbain (remplissage des « dents creuses, réutilisation des logements vacants), et les trois-quarts devront être des résidences principales. Par ailleurs, celles-ci devront faciliter l'accès aux jeunes ménages et ménages modestes.

Dans le même ordre d'idée, les communes devront favoriser l'implantation d'activités économiques et artisanales au sein du tissu urbain (sous réserve d'absence de nuisances pour les riverains). Pour les zones d'activité, l'extension maximale est de 45 ha, dont 15

pour le site intercommunautaire de Bennwihr-gare. Le tout pour un objectif de 650 nouveaux emplois d'ici 2035, en favorisant l'emploi interurbain.

Enfin, en matière touristique, les grands objectifs du pôle tourisme nature du Lac Blanc et d'un développement global des Trois Épis sont confortés, et s'ajoute le projet de parc animalier à Aubure. ■

Françoise Marissal

► SAVOIR Enquête publique du 3 septembre au 5 octobre. Dossier consultable dans toutes les mairies, les comcom et au SCoT. Première présence de la commission d'enquête : lundi 3 septembre de 16 h à 18 h à la comcom du pays de Ribeauvillé.